

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 10****Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral
et petits États insulaires en développement**

[Programme 8 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	8
Autres éléments d'information.	13
A. Direction exécutive et administration	14
B. Programme de travail	16
Sous-programme 1. Pays les moins avancés	17
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	21
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement.	23

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	27
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	28
III.	Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015.	29

Vue d'ensemble

Tableau 10.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	7 693 600
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	2 561 000
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(190 000)
Variation	2 371 000
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	10 064 600

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 10.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)
Créations	10	3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC) pour le sous-programme 1
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)

Orientation générale

- 10.1 Le programme a été arrêté sur la base de la résolution 55/279, par laquelle l'Assemblée générale a souscrit au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles, en mai 2001; de la résolution 56/227, par laquelle elle a décidé de créer le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport du 23 novembre 2001 (A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2); de la résolution 65/280, par laquelle elle a approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adoptés à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, en mai 2011; de la résolution 58/201, par laquelle elle a fait siens le Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la Déclaration d'Almaty adoptés par la Conférence ministérielle internationale, tenue à Almaty, en août 2003; de la résolution 63/2, par laquelle elle a adopté le document final de la réunion de haut niveau de sa soixante-troisième session consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, tenue à New York, en octobre 2008, et de la résolution 59/311, par laquelle elle a fait siennes la Déclaration de

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SGA = Secrétaire général adjoint.

Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement adoptées par la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Port-Louis, en janvier 2005.

- 10.2 Le mandat relatif au programme comprend quatre grands volets :
- a) Mobilisation et coordination de l'appui international et des ressources nécessaires à l'application effective : i) du Programme d'action d'Istanbul; ii) des conclusions de l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty; iii) de la Stratégie de Maurice;
 - b) Renforcement du suivi et du contrôle de l'exécution des trois programmes d'action;
 - c) Activités de sensibilisation et de mobilisation de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et des programmes d'action les concernant;
 - d) Présentation de rapports sur l'exécution des programmes d'action en tant qu'instruments propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international pour les pays concernés.
- 10.3 Le programme contribuera également à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus de grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux. Il permettra de mobiliser un appui international pour renforcer les capacités des trois groupes de pays concernés, ainsi que des ressources techniques et financières supplémentaires pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable. Les activités en faveur de l'égalité des sexes constitueront un aspect important de l'exécution des trois programmes d'action.
- 10.4 Le programme de travail général du Bureau du Haut-Représentant s'articule autour de trois sous-programmes interdépendants et complémentaires, le premier consacré aux pays les moins avancés, le deuxième aux pays en développement sans littoral et le troisième aux petits États insulaires en développement.
- 10.5 Pour atteindre les objectifs définis dans chacun des trois grands domaines d'action, le Bureau du Haut-Représentant appliquera en combinaison les méthodes et stratégies suivantes :
- a) Sensibiliser la communauté internationale et l'appeler à placer les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en bonne place dans le programme de coopération au service du développement, à continuer de prêter la plus grande attention à leurs besoins particuliers et à s'appuyer sur la gouvernance économique mondiale et le principe de solidarité pour traiter avec cohérence les problèmes et les défis relatifs à ces trois groupes de pays vulnérables;
 - b) Mobiliser un appui international et des ressources en faveur de ces trois groupes de pays pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités, à renforcer leur capacité d'adaptation et à s'engager sur la voie d'un développement économique, social et écologique soutenu et durable;
 - c) Assurer le contrôle et le suivi voulus pour promouvoir la complémentarité des initiatives prises par les groupes de pays en situation particulière et par leurs partenaires de développement, conformément au programme d'action de chaque groupe et aux objectifs de développement convenus au niveau international;

- d) Collaborer avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et organisations régionales, la communauté des donateurs et la société civile, afin que les priorités définies dans chacun des programmes d'action soient pleinement prises en considération;
 - e) Appuyer la participation effective des pays les moins avancés aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en définissant précisément leurs besoins, leurs préoccupations et leurs intérêts et en continuant à démontrer la nécessité de considérer et traiter de manière spéciale les trois groupes de pays concernés pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités;
 - f) Établir des partenariats pour faciliter l'application aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial des trois programmes d'action, en créant des mécanismes de coordination. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important s'agissant d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à faciliter et renforcer les accords de mise en commun de données d'expérience et de coopération technique entre eux ainsi qu'avec d'autres pays, développés ou en développement, de la région; à promouvoir la coopération ou l'intégration afin d'améliorer le développement des infrastructures du transport en transit, de faciliter la circulation des personnes, des biens et des services, d'encourager le développement du transport multimodal et des services logistiques, y compris des installations de transit, et de pouvoir participer activement au phénomène de la mondialisation; et à renforcer les capacités des pays d'intégrer les programmes d'action dans leurs stratégies nationales de développement ainsi que de collecter et d'analyser les données pour qu'ils puissent assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes d'action;
 - g) Suivre et coordonner l'application de mesures et initiatives concrètes visant à créer des systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit;
 - h) Promouvoir dans différents domaines la coopération Sud-Sud en faveur des pays appartenant aux trois groupes de pays concernés;
 - i) Rechercher le concours de toutes les parties prenantes, en établissant notamment des partenariats avec la société civile et le secteur privé, pour renforcer l'appui apporté aux trois groupes de pays concernés;
 - j) Tirer le meilleur parti des complémentarités entre les trois sous-programmes, compte tenu du caractère commun des problèmes et des difficultés auxquels font face les pays des trois groupes concernés, notamment leurs faiblesses structurelles, leur vulnérabilité aux chocs externes, la petite taille de leur économie, leur position marginale dans l'économie mondiale et les inconvénients de leur situation géographique.
- 10.6 Le Bureau du Haut-Représentant exécute ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les organismes des Nations Unies et des entités externes à l'Organisation, notamment le système de centres nationaux de coordination pour l'application du Programme d'action d'Istanbul. La coopération de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales et des commissions régionales est particulièrement utile au Bureau du Haut-Représentant pour l'aider à s'acquitter de ses tâches. Le mécanisme du coordonnateur résident des Nations Unies joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des trois programmes d'action à l'échelon des pays.
- 10.7 En 2011, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les États Membres ont adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie

2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dont l'objectif primordial est que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Il est envisagé au paragraphe 155 du Programme d'action que le Bureau du Haut-Représentant continue d'accomplir son mandat pour aider le Secrétaire général à assurer la surveillance et le suivi effectifs du Programme d'action et toute la mobilisation et la coordination de l'ensemble des organismes des Nations Unies, afin de faciliter l'application coordonnée et la cohérence du suivi et du contrôle du Programme d'action pour les pays les moins avancés aux niveaux national, régional et mondial, et d'aider à mobiliser un appui et des ressources au plan international, en vue de la mise en œuvre du Programme d'action, pour les pays les moins avancés. Le Bureau devrait à cette fin poursuivre ses activités de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des pays les moins avancés en partenariat avec les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les parlements, la société civile, les médias, les universités et les fondations, et fournir un appui approprié aux consultations de groupe entre les pays les moins avancés.

- 10.8 Dans sa résolution 65/280, l'Assemblée générale a approuvé le Programme d'action d'Istanbul, en application duquel le Bureau du Haut-Représentant a élaboré, dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés, une feuille de route énonçant les mesures spécifiques requises de chacune des parties prenantes pour une mise en œuvre rapide et effective dudit programme d'action. Le Groupe a également constitué plusieurs groupes de travail interorganisations chargés de vérifier l'application des décisions concrètes, notamment en entreprenant une analyse conjointe des lacunes et des capacités en vue d'établir une banque des technologies. D'autres groupes de travail sont chargés des aspects suivants : a) mobilisation des ressources; b) agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, et développement rural dans les pays les moins avancés; c) développement social; et d) atténuation des effets des crises et renforcement de la capacité de réaction. Le Bureau appuie les activités de ces groupes de travail interorganisations.
- 10.9 Dans son rapport intitulé « Assurer la bonne exécution des fonctions du Haut-Représentant et renforcer ses capacités et son efficacité ainsi que l'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés » (A/67/262), dont l'Assemblée générale a pris acte dans sa résolution 67/220, le Secrétaire général a présenté les nouveaux mandats élargis du Bureau du Haut-Représentant établis, au fil des ans, pour satisfaire les besoins des divers organes délibérants et pour prendre en compte des questions ou des évolutions nouvelles. Il y souligne qu'il convient, pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, de renforcer la sensibilisation internationale aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les moins avancés et les placer en tête du programme de coopération au service du développement. À cette fin, le Bureau a été appelé à mener des travaux techniques et analytiques, et notamment à élaborer des publications et des rapports sur les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Il a fallu ainsi mobiliser les capacités d'analyse de l'ensemble du système de manière à tirer parti de l'avantage comparatif de chaque élément du système pour assurer un suivi coordonné et cohérent. Le Bureau du Haut-Représentant jouera un rôle directeur en élaborant des documents de fond mettant en relief les priorités et les difficultés des pays les moins avancés et les possibilités qui leur sont offertes en rapport avec les questions importantes dont sont saisis l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Vu l'élargissement de la portée du Programme d'action d'Istanbul s'agissant des domaines prioritaires et l'augmentation du nombre d'objectifs et de cibles, il faut renforcer la coopération interinstitutions et la sensibilisation en vue de réaliser les activités dans ces nouveaux domaines. Le groupe des pays les moins avancés se réunit souvent pour examiner des questions importantes dans le domaine du développement et dans les domaines connexes, notamment les nouvelles questions qui se font jour, et le mandat consistant à fournir un appui approprié aux consultations de groupe organisées par les pays les moins avancés est réaffirmé dans le Programme d'action d'Istanbul. Le Secrétaire général estime en conclusion que

les nouveaux mandats élargis exigent le renforcement du Bureau du Haut-Représentant, en particulier pour ce qui est d'assurer la facilitation, la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Istanbul et de communiquer l'information à ce sujet.

10.10 La résolution 67/220 sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés contient des dispositions autorisant le Bureau du Haut-Représentant à mener d'autres activités pour donner suite au Programme d'action d'Istanbul, notamment en vue :

- a) D'entreprendre une analyse conjointe des lacunes et des capacités en vue d'établir une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés, en tirant parti des initiatives internationales existantes;
- b) D'inscrire systématiquement l'application du Programme d'action d'Istanbul à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- c) D'institutionnaliser le mécanisme du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés, qui relève du Bureau du Haut-Représentant, dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- d) De continuer de renforcer les politiques adoptées et les cadres réglementaires mis en place par les pays afin d'encourager les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés décrivant les différents types de régimes de promotion des investissements et leurs caractéristiques;
- e) D'intégrer et de mettre en œuvre le Programme d'action au niveau national;
- f) D'intégrer le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), dans la mise en œuvre du Programme d'action;
- g) D'accorder aux pays les moins avancés une attention particulière lors de toutes les grandes conférences et réunions des Nations Unies;
- h) De tenir pleinement compte, dans le programme de développement pour l'après-2015, des besoins particuliers des pays les moins avancés et de leurs priorités en matière de développement;
- i) De renforcer la coordination et le suivi de l'application du Programme d'action d'Istanbul aux niveaux sous-régional et régional;
- j) De renforcer la capacité de résister aux chocs économiques et d'en atténuer l'impact.

10.11 Dans sa résolution 67/220, l'Assemblée générale constate que, au fil des années, l'étendue et la complexité des responsabilités du Bureau du Haut-Représentant ont considérablement augmenté et qu'il doit, en plus des responsabilités qui lui incombent en vertu de son mandat original, répondre à la demande croissante de soutien fonctionnel et technique provenant des pays les moins avancés. Elle y souligne qu'il faudrait fournir au Bureau du Haut-Représentant les ressources dont celui-ci a besoin pour s'acquitter du mandat qui lui incombe, et y justifie ainsi la nécessité de créer neuf postes d'administrateur (3 P-5, 3 P-4 et 3 P-3) et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) afin de renforcer la capacité du Bureau d'assurer, dans les délais et de manière efficace, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en particulier pour ce qui est d'assurer la facilitation, la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action et de communiquer l'information à ce sujet.

- 10.12 La priorité accordée au suivi du document « L'avenir que nous voulons », en ce qu'il touche aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'au programme de développement pour l'après-2015, à la réalisation des objectifs de développement durable et aux mécanismes intergouvernementaux de lutte contre les effets du changement climatique, a aussi sensiblement contribué aux travaux entrepris par le Bureau pour assurer une prise en compte intégrale des besoins particuliers des pays les plus vulnérables.
- 10.13 Dans sa résolution 67/222, intitulée « Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit », l'Assemblée générale a décidé d'organiser en 2014 la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty; elle y a également décidé que les sessions du comité préparatoire intergouvernemental se tiendraient à New York en janvier et avril 2014. Conformément aux résolutions 66/214 et 67/222, le Bureau du Haut-Représentant, en sa qualité de coordonnateur des préparatifs de la Conférence, veillera à ce que ces préparatifs se déroulent efficacement et en temps voulu et à obtenir et coordonner davantage la participation active des organismes des Nations Unies.
- 10.14 En outre, dans sa résolution 67/207 sur le suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale a réaffirmé la décision de convoquer en 2014, dans le prolongement du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, comme préconisé dans le document « L'avenir que nous voulons », estimant qu'il importe de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées face aux difficultés que pose le développement durable pour les petits États insulaires en développement. Elle a décidé en outre que les préparatifs nationaux, régionaux, interrégionaux et de fond devraient être réalisés d'une manière aussi efficace et structurée que possible en faisant appel à une large participation et que, à cette fin, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par l'entremise de son groupe des petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut-Représentant et les organismes compétents des Nations Unies, notamment les commissions régionales, devraient fournir l'appui nécessaire à la conférence et à son processus préparatoire.

Vue d'ensemble des ressources

- 10.15 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 10 064 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 2 371 000 dollars (30,8 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Les variations tiennent à deux facteurs : a) les mandats élargis; et b) les variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.
- 10.16 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 10.3 et 10.4 ci-après.

Tableau 10.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation						Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a							
A. Direction exécutive et administration	2 549,2	2 657,6	—	80,1	—	—	80,1	3,0	2 737,7	94,1	2 831,8		
B. Programme de travail													
1. Pays les moins avancés	2 847,7	3 201,4	—	1 958,3	(170,0)	—	1 788,3	55,9	4 989,7	1 633,9	6 623,6		
2. Pays en développement sans littoral	1 326,6	1 172,5	—	316,2	(10,0)	—	306,2	26,1	1 478,7	47,5	1 526,2		
3. Petits États insulaires en développement	503,4	662,1	—	206,4	(10,0)	—	196,4	29,7	858,5	28,0	886,5		
Total partiel (B)	4 677,7	5 036,0	—	2 480,9	(190,0)	—	2 290,9	45,5	7 326,9	1 709,4	9 036,3		
Total partiel	7 226,9	7 693,6	—	2 561,0	(190,0)	—	2 371,0	30,8	10 064,6	1 803,5	11 868,1		

2) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
B. Programme de travail	6 059,0	2 716,7	7 183,0
Total partiel	6 059,0	2 716,7	7 183,0
Total	13 285,9	10 410,3	19 051,1

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 10.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	6	—	—	—	—	3	6
P-4/3	7	12	—	—	—	—	7	12
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	14	22	—	—	—	—	14	22
Agents des services généraux								
Autres classes	4	6	—	—	—	—	4	6
Total partiel	4	6	—	—	—	—	4	6
Total	18	28	—	—	—	—	18	28

Tableau 10.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	27,2	—
B. Programme de travail		
1. Pays les moins avancés	49,6	66,0
2. Pays en développement sans littoral	14,7	34,0
3. Petits États insulaires en développement	8,5	—
Total	100,0	100,0

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 10.17 Des ressources d'un montant de 2 561 000 dollars permettront de financer : a) 11 postes [3 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)] qu'il est proposé de créer pour renforcer la capacité du Bureau d'exécuter son programme de travail élargi afin d'assurer le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément à la résolution 67/220 (2 038 400 dollars); b) un crédit non renouvelable au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants et des services contractuels en vue des préparatifs de la Conférence de 2014 consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, conformément à la résolution 67/222 (316 200 dollars); et c) un crédit non renouvelable au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants et des services contractuels en vue de l'organisation, en 2014, de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, conformément à la résolution 67/207 (206 400 dollars).

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 10.18 Les ressources demandées font apparaître une variation d'un montant de 190 000 dollars découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. La principale réduction chiffrée à 159 900 dollars est indiquée dans le tableau 10.6 ci-après.

Tableau 10.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Programme de travail	Réaffectation des ressources à d'autres fonctionnaires de la catégorie des administrateurs	—	—
<i>Sous-programme 1</i>	Réduction totale : 159 900 dollars		
Suppression :	Le poste qu'il est proposé de supprimer aurait permis de renforcer la capacité du Bureau du Haut-Représentant d'assurer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, conformément à la résolution 67/220, en particulier dans les domaines de la coordination et du suivi. L'on s'emploierait à répartir les fonctions attachées au poste P-3 entre d'autres fonctionnaires de la catégorie des administrateurs; cela aurait toutefois une incidence sur la qualité et le contenu de la contribution apportée au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et au Comité de haut niveau sur les programmes.		
1 administrateur des programmes (P-3)			

Ressources extrabudgétaires

- 10.19 L'une des fonctions du Bureau du Haut-Représentant consiste à mobiliser des ressources extrabudgétaires en faveur de l'application du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action d'Almaty et des conclusions de l'examen décennal dudit Programme d'action, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres initiatives en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
- 10.20 Après la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en mai 2011, le Bureau du Haut-Représentant a mis au point une nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, qui rassemble les propositions de projets destinés à tirer parti de la contribution des pays les moins avancés participant à la mise en œuvre et au suivi du Programme d'action d'Istanbul pour 2012-2015, qui a été communiquée à plus d'une trentaine de bailleurs de fonds potentiels. Le Bureau du Haut-Représentant a tenu, au quatrième trimestre de 2012 et au début de 2013, des consultations bilatérales avec les bailleurs de fonds potentiels, y compris les donateurs traditionnels, et d'autres partenaires de développement. Durant l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau a pu recueillir plus de 6 millions de dollars pour les préparatifs et l'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et il a mobilisé 378 000

dollars en 2012 pour le suivi et l'intégration du Programme d'action, en raison du démarrage tardif des activités de levée de fonds. Sur la base de la nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, fondée sur le mandat élargi, le Bureau mobilisera des ressources extrabudgétaires dans la perspective de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, qui devrait se dérouler en 2016. Pour l'exercice biennal 2014-2015, l'objectif est de mobiliser des contributions d'un montant total de 4 740 000 dollars, qui serait de l'ordre de celui atteint en 2010-2011 pour financer les préparatifs et l'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

- 10.21 Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Assurer la bonne exécution des fonctions du Haut-Représentant et renforcer ses capacités et son efficacité ainsi que l'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés » (A/67/262), les contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale créé pour faciliter la bonne exécution des mandats du Bureau sert à financer des campagnes pertinentes et des activités de sensibilisation en appui au Programme d'action d'Istanbul dans le monde entier et ainsi à associer au processus tous les autres acteurs, tels que le secteur privé, la société civile, les parlements et les fondations. Le fonds est également utilisé pour faciliter la participation des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés aux réunions annuelles d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par le Conseil économique et social ainsi qu'aux séminaires et ateliers organisés par le Bureau.
- 10.22 S'agissant des pays en développement sans littoral, le Bureau du Haut-Représentant a énoncé une stratégie de mobilisation des ressources destinée à sensibiliser et à mobiliser financièrement la communauté internationale pour qu'elle aide les pays en développement sans littoral à relever les défis considérables auxquels ils doivent faire face. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale destiné à financer les activités liées à la préparation et à l'organisation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit serviront au financement des préparatifs et de l'organisation, en 2014, d'une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, des réunions du comité préparatoire intergouvernemental et des manifestations thématiques préalables à la conférence, des voyages des représentants des gouvernements de pays en développement sans littoral, de consultants, d'universitaires et de représentants du secteur privé, des activités de suivi menées dans le cadre de l'accord intergouvernemental sur la route transafricaine, et des campagnes de mobilisation et de sensibilisation. En 2012, le Bureau a pu mobiliser un montant de 150 000 dollars, qui a servi à appuyer des activités menées en faveur des pays en développement sans littoral, en particulier à financer des études, des ateliers et des missions de sensibilisation. Durant l'exercice biennal 2014-2015, il s'efforcera de mobiliser 2 443 000 dollars au titre de contributions volontaires, essentiellement pour financer les préparatifs et l'organisation de la conférence consacrée à l'examen décennal.
- 10.23 Les ressources extrabudgétaires se monteraient à 7 183 000 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, sur la base de la nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, ce qui représente une augmentation nette de 4 466 300 dollars par rapport aux prévisions révisées, soit 2 716 700 dollars, pour l'exercice 2012-2013. Cette augmentation s'explique par la hausse des crédits demandés au titre du suivi des activités menées pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ainsi que des préparatifs et de l'organisation de la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty. Le Bureau a en outre enregistré une augmentation de 1 230 700 dollars du montant des ressources extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2012-2013, résultant du succès des activités initiales de mobilisation des ressources menées conformément à la nouvelle stratégie, grâce à l'augmentation des ressources

au titre des voyages des représentants; des activités visant à renforcer l'appui parlementaire à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des préparatifs de la Conférence consacrée à l'examen décennal.

Autres éléments d'information

- 10.24 Le Bureau du Haut-Représentant a recherché une efficacité maximum en intensifiant la collaboration entre les sous-programmes. Ainsi, il demande souvent aux consultants engagés d'inclure dans leurs travaux des données et des analyses intéressant non seulement les pays les moins avancés mais aussi les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De plus, les études thématiques portent généralement sur plus d'une catégorie de pays.
- 10.25 Le mandat du Bureau du Haut-Représentant concernant la coordination à l'échelle du système de l'action menée quant aux questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été accompli avec efficacité, notamment pour ce qui est de mobiliser tous les organismes en faveur des trois programmes d'action relevant dudit mandat. Le Bureau continue de mener, de concert avec plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres entités, de nombreuses activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. En outre, afin de s'acquitter de ses différents mandats le plus efficacement possible, il utilise de plus en plus la visioconférence, ce qui facilite les consultations avec les États Membres, les Nations Unies et d'autres entités et la prestation des services qui leur sont destinés. Il continuera de recourir à la visioconférence et à d'autres outils informatiques et de communication.
- 10.26 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation, s'élèveraient à 285 800 dollars (ce qui équivaut à 4 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-2, 1 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-1, 2 mois et demi de travail d'un fonctionnaire de la classe P-5 et 16 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-4).
- 10.27 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 10.7 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 10.7 Répartition des publications

	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	10	—	—	8	—	2	—	—	12
Publications isolées	1	—	—	—	—	8	2	16	5
Total	11	—	—	8	—	10	2	16	17

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 737 700 dollars

- 10.28 Le Haut-Représentant est responsable de l'orientation générale, de la supervision et de la gestion du Bureau dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupes de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays.
- 10.29 Le Bureau du Haut-Représentant aide ce dernier à s'acquitter de sa tâche et fournit les services d'appui administratif nécessaires au programme de travail.

Tableau 10.8 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Programme de travail efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles

a) i) Produits et services fournis en temps voulu

Mesure des résultats

2010-2011 : 90 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

2012-2013 (estimation) : 92 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

2014-2015 (objectif) : 92 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

ii) Utilisation optimale des ressources

Mesure des résultats

2010-2011 : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

2012-2013 (estimation) : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

2014-2015 (objectif) : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

b) Amélioration du respect des délais de présentation des documents

b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session soumis dans les délais impartis

Mesure des résultats

2010-2011 : 90 %

2012-2013 (estimation) : 92 %

2014-2015 (objectif) : 94 %

c) Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales

c) Accroissement du nombre de déclarations, de résolutions et de décisions dans lesquelles les États Membres traitent des problèmes qui ont été portés à leur attention

Mesure des résultats

2010-2011 : 34 déclarations

2012-2013 (estimation) : 36 déclarations

2014-2015 (objectif) : 38 déclarations

Facteurs externes

- 10.30 Les objectifs et les réalisations escomptées à la rubrique Direction exécutive et administration devraient être atteints à condition que : a) la communauté des donateurs continue à faire preuve de la volonté politique d'aider les trois groupes de pays à mettre en œuvre les programmes d'action, et b) les États Membres participent activement aux réunions pertinentes du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.

Produits

- 10.31 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle de l'Assemblée générale (2); session annuelle du Conseil économique et social (2);
 - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les initiatives spéciales du Secrétaire général : Groupe des Nations Unies pour le développement (2); Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4); Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (2); groupes de travail du Secrétaire général (2);
 - iii) Contributions de fond aux conférences et forums mondiaux (20);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Communiqués de presse et conférences de presse sur les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (10);
 - ii) Sessions consacrées au projet d'intégration du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies (2);
 - c) Administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et élaboration du programme pertinent du plan-programme biennal; coordination et élaboration du chapitre pertinent du projet de budget-programme;
 - ii) Évaluation : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales de l'exécution des programmes.

- 10.32 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 10.9 ci-après.

Tableau 10.9 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	2 041,0	2 041,0	6	6
Autres objets de dépense	616,6	696,7	—	—
Total partiel	2 657,6	2 737,7	6	6
B. Ressources extrabudgétaires	—	—	—	—
Total	2 657,6	2 737,7	6	6

- 10.33 Le montant de 2 737 700 dollars se répartit comme suit : a) 2 041 000 dollars pour le maintien de 6 postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5 et 3 G(AC)]; et b) 696 700 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation de 80 100 dollars tient aux coûts standard applicables aux services communs découlant des 10 postes [3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)] qu'il est proposé de créer au titre du sous-programme 1 pour l'exercice biennal 2014-2015.

B. Programme de travail

- 10.34 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 10.10 ci-après.

Tableau 10.10 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
1. Pays les moins avancés	3 201,4	4 989,7	7	17
2. Pays en développement sans littoral	1 172,5	1 478,7	3	3
3. Petits États insulaires en développement	662,1	858,5	2	2
Total partiel	5 036,0	7 326,9	12	22
B. Ressources extrabudgétaires	2 716,7	7 183,0	—	—
Total	7 752,7	14 509,9	12	22

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 989 700 dollars

- 10.35 C'est au Groupe des pays les moins avancés qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme qui sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 1 du programme 8 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 10.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays les moins avancés de surmonter leurs vulnérabilités et de renforcer leur capacité d'adaptation en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment leur permettre de quitter la catégorie des pays les moins avancés, et mobiliser un appui international en faveur d'une croissance soutenue, équitable et bénéficiant à tous et d'un développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement du partenariat entre les pays les moins avancés et les partenaires du développement

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de partenaires de développement s'acquittant de leurs engagements en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés

Mesure des résultats

2010-2011 : 10 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

2012-2013 (estimation) : 11 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

2014-2015 (objectif) : 12 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

ii) Augmentation du nombre de partenaires commerciaux des pays les moins avancés accordant à ces pays un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement

Mesure des résultats

2010-2011 : 32 États accordent un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement aux pays les moins avancés.

- 2012-2013 (estimation) : 33 États accordent un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement aux pays les moins avancés.
 2014-2015 (objectif) : 35 États accordent un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingentement aux pays les moins avancés.
- b) Mise en œuvre effective dans les délais prévus du Programme d'action d'Istanbul
- b) i) Augmentation du nombre de pays répondant aux critères d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés
- Mesure des résultats*
 2010-2011 : 4 pays
 2012-2013 (estimation) : 5 pays
 2014-2015 (objectif) : 6 pays
- ii) Augmentation du nombre de pays les moins avancés ayant intégré des dispositions du Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies nationales de développement
- Mesure des résultats*
 2010-2011 : sans objet
 2012-2013 (estimation) : 15 pays
 2014-2015 (objectif) : 25 pays
- iii) Augmentation du nombre de pays les moins avancés associant les parties prenantes concernées, notamment les parlements, la société civile et le secteur privé, à la mise en œuvre et au suivi du Programme d'action d'Istanbul
- Mesure des résultats*
 2010-2011 : sans objet
 2012-2013 (estimation) : 25 pays
 2014-2015 (objectif) : 30 pays
- c) Amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour que les pays les moins avancés bénéficient d'un suivi et d'un appui intégrés
- c) i) Augmentation du nombre d'entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales qui mènent des activités en faveur des pays les moins avancés et en rendent compte
- Mesure des résultats*
 2010-2011 : 20 entités
 2012-2013 (estimation) : 28 entités
 2014-2015 (objectif) : 30 entités

ii) Augmentation du nombre d'activités conjointes, notamment groupes de travail, ateliers, séminaires, tables rondes, réunions d'information et publications, bénéficiant directement aux pays les moins avancés

Mesure des résultats

2010-2011 : 30 activités

2012-2013 (estimation) : 32 activités

2014-2015 (objectif) : 33 activités

Facteurs externes

- 10.36 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de l'application effective du Programme d'action d'Istanbul; b) les conditions de sécurité et la situation politique des pays les moins avancés sont propices à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; c) la situation économique mondiale est propice à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; d) des ressources financières externes suffisantes sont débloquées afin d'aider les pays les moins avancés.

Produits

- 10.37 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Deuxième Commission (6); réunions informelles de la Deuxième Commission (20); réunions de coordination des préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul (4); réunions d'appui aux réunions régionales d'examen (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2); options et modalités de mise en œuvre de mécanismes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés (1); rapport intérimaire sur l'application de mesures de transition sans heurt (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances consacrées à l'examen annuel de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à l'occasion du débat de la session de fond consacré aux questions diverses (4); consultations informelles du Conseil (14);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2);
 - iii) Réunions annuelles des pays les moins avancés au niveau ministériel : services fonctionnels pour les réunions (2); services fonctionnels pour les consultations relatives aux conclusions des réunions ministérielles (6);

- iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les initiatives spéciales du Secrétaire général : le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (2); le Comité de haut niveau sur les programmes (2); le processus du programme de développement pour l'après-2015 (2); les réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés (4);
- b) Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt : assistance aux représentants et rapporteurs : service des réunions du Groupe des pays les moins avancés (20); service des réunions des groupes de travail du Groupe des pays les moins avancés (42);
- c) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : publications thématiques relatives au Programme d'action d'Istanbul (2); lettres d'information du Bureau du Haut-Représentant (8); publication relative aux bonnes pratiques à observer dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au niveau national (1); publication relative aux progrès accomplis par les organismes du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (Forum public pour les partenariats) (1);
 - ii) Publications isolées : publication sur les priorités des pays les moins avancés, notamment concernant le programme de développement pour l'après-2015 (1); publication sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement rural dans les pays les moins avancés (1); publication sur l'intégration du Programme d'action d'Istanbul à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1); publication sur le renforcement de la capacité des pays les moins avancés de résister aux chocs économiques et d'en limiter les conséquences (1); documents de réflexion et notes de synthèse consacrés à des questions intéressant particulièrement les pays les moins avancés, notamment dans les domaines de la capacité de production, de la promotion de l'investissement, de l'agriculture, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, du financement des activités de développement et de l'adaptation aux changements climatiques (16);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : supports d'information destinés à une campagne mondiale sur le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (1); communiqués de presse sur des questions relatives aux pays les moins avancés (8); publication d'informations en ligne concernant l'aide que les organismes des Nations Unies apportent aux pays les moins avancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud (1); publication d'informations en ligne sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour faire appliquer le Programme d'action d'Istanbul au niveau des pays (1);
 - iv) Manifestations spéciales : tables rondes ministérielles (2); ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux (2); réunions tenues dans le cadre du Forum public pour les partenariats afin de mener plus avant la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2); forum d'organisations non gouvernementales (1); réunions et consultations d'experts sur la mise en place d'une banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation (2); tables rondes parlementaires consacrées au rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2); appui au Forum mondial pour les partenariats avec les entreprises aux fins du développement des pays les moins avancés (1); réunion ministérielle consacrée à l'examen des mécanismes d'application, de contrôle et de suivi du Programme d'action d'Istanbul (1); conférences de presse sur des questions relatives aux pays les moins avancés (4); réunions de groupes d'experts régionaux dans

certaines des pays les moins avancés, consacrées aux pratiques exemplaires et aux problèmes liés à l'application du Programme d'action d'Istanbul (2); réunions d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau du Haut-Représentant (6).

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 478 700 dollars

- 10.38 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays en développement sans littoral. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 2 du programme 8 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 10.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays en développement sans littoral de participer davantage au système commercial mondial et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en surmontant les désavantages dus à leur situation géographique et en organisant avec succès la conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Progrès dans la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit et la réduction des coûts des transactions commerciales	a) Augmentation du nombre d'initiatives spécifiques – telles que la normalisation et la simplification des procédures pour le franchissement des frontières, et l'élaboration et la modification d'accords relatifs au transport en transit – adoptées par les pays en développement sans littoral et de transit <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 5 initiatives 2012-2013 (estimation) : 7 initiatives 2014-2015 (objectif) : 10 initiatives
b) Bon déroulement des préparatifs et de l'organisation de l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty grâce à une collaboration et à des partenariats interinstitutions améliorés	b) i) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes, y compris des mesures d'assistance technique et financière, entreprises par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui bénéficient directement aux pays en développement sans littoral

Mesure des résultats

2010-2011 : 10 initiatives conjointes
 2012-2013 (estimation) : 15 initiatives
 conjointes
 2014-2015 (objectif) : 18 initiatives
 conjointes

ii) Adoption d'un programme d'action, d'une déclaration et de résolutions orientés vers l'action destinés à aider les pays en développement sans littoral à participer véritablement au système commercial mondial

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet
 2012-2013 (estimation) : sans objet
 2014-2015 (objectif) : adoption du
 Programme d'action

Facteurs externes

- 10.39 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty, qui vise à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral; et b) les partenaires de développement, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et internationales concernées sont prêts à coopérer en faveur des pays en développement sans littoral.

Produits

- 10.40 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels nécessaires aux séances plénières et autres séances de la Deuxième Commission (6); services fonctionnels pour les consultations de l'Assemblée générale (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (2);
 - ii) Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du comité préparatoire intergouvernemental (8); conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty (10); réunions thématiques et sectorielles préalables à la conférence (6);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty entre 2003 et 2013 (1); rapports sur les réunions du comité préparatoire intergouvernemental (2); rapport sur la conférence consacrée à l'examen décennal (1);
- iii) Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral : services fonctionnels pour les réunions (2);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : renforcement des capacités de production et de la diversification dans les pays en développement sans littoral (1);
- v) Appui fonctionnel au bureau du Groupe des pays en développement sans littoral et services fonctionnels pour les réunions du Groupe (12);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : publication sur le renforcement des capacités de production et la diversification dans les pays en développement sans littoral (1); manuel consacré aux négociations commerciales à l'intention des pays en développement sans littoral (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documentation pour la conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty (1); communiqués de presse sur des questions relatives aux pays en développement sans littoral (8); indicateurs statistiques relatifs au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (1);
 - iii) Manifestations spéciales : réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les pays en développement sans littoral et de transit (3); tables rondes ministérielles sur le suivi du Programme d'action d'Almaty (2); conférences de presse sur des questions relatives aux pays en développement sans littoral (4);
 - iv) Projets opérationnels : promotion de l'accord intergouvernemental régional sur la route transafricaine (1); renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral (4).

Sous-programme 3

Petits États insulaires en développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 858 500 dollars

- 10.41 La responsabilité opérationnelle du sous-programme relève du Groupe des petits États insulaires en développement. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 3 du programme 8 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 10.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir au développement durable en menant à bien la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Meilleure prise de conscience, aux niveaux national, régional et mondial, lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement et de leurs vulnérabilités

a) i) Augmentation du nombre de déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux international et régional en faveur des petits États insulaires en développement

Mesure des résultats

2010-2011 : s.o.

2012-2013 (estimation) : s.o.

2014-2015 (objectif) : 5

ii) Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation, notamment d'ateliers, de réunions, de séances d'information et de publications destinés au renforcement des capacités, bénéficiant directement aux petits États insulaires en développement

Mesure des résultats

2010-2011 : 5 activités

2012-2013 (estimation) : 6 activités

2014-2015 (objectif) : 8 activités

b) Renforcement de l'aide internationale apportée aux petits États insulaires en développement pour leur permettre d'appliquer le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, et de s'adapter aux changements climatiques

b) Augmentation du nombre de partenaires de développement qui s'engagent publiquement ou officiellement à soutenir les programmes des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'initiative de financement à long terme de l'adaptation aux changements climatiques

Mesure des résultats

2010-2011 : 5 partenaires

2012-2013 (estimation) : 10 partenaires

2014-2015 (objectif) : 13 partenaires

c) Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement

c) Augmentation du nombre de programmes et d'activités communs, notamment des ateliers de renforcement des capacités et des mesures d'assistance technique et financière, bénéficiant directement aux petits États insulaires en développement

Mesure des résultats

2010-2011 : 6 programmes et activités

2012-2013 (estimation) : 7 programmes
et activités

2014-2015 (objectif) : 8 programmes et activités

Facteurs externes

- 10.42 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des objectifs fixés lors de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; b) le contexte politique et socioéconomique des petits États insulaires en développement est favorable à la mise en œuvre des stratégies adoptées au niveau mondial en faveur de leur développement; et c) les partenaires de développement fournissent les ressources financières nécessaires et prennent des mesures en faveur des petits États insulaires en développement, compte tenu des incertitudes et des possibles conséquences délétères à moyen et long termes de la crise financière, de la crise de la dette et des autres crises.

Produits

- 10.43 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : contributions aux rapports annuels sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et des décisions issues de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2); contributions aux rapports annuels sur les océans et le droit de la mer qui intéressent les petits États insulaires en développement (2);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : concertation avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations concernées, les acteurs de la société civile et ceux du secteur privé en vue de renforcer les partenariats dans les régions comptant des petits États insulaires en développement (1);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : publication sur la coordination des activités du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées visant à renforcer les partenariats entre la société civile et le secteur privé dans les régions comptant des petits États insulaires en développement (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des décisions issues de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (4); communiqués de presse sur les questions concernant les petits États insulaires en développement (4);
 - iii) Manifestations spéciales : débat ouvert sur les décisions issues de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et sur leurs incidences potentielles sur le programme de développement pour l'après-2015 (1);

débat ouvert sur l'incidence des décisions issues des réunions consacrées aux changements climatiques sur la réalisation des objectifs fixés lors de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (1); conférences de presse sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement (4).

- 10.44 La répartition des ressources pour les sous-programmes 1, 2 et 3 est indiquée dans le tableau 10.14 ci-après.

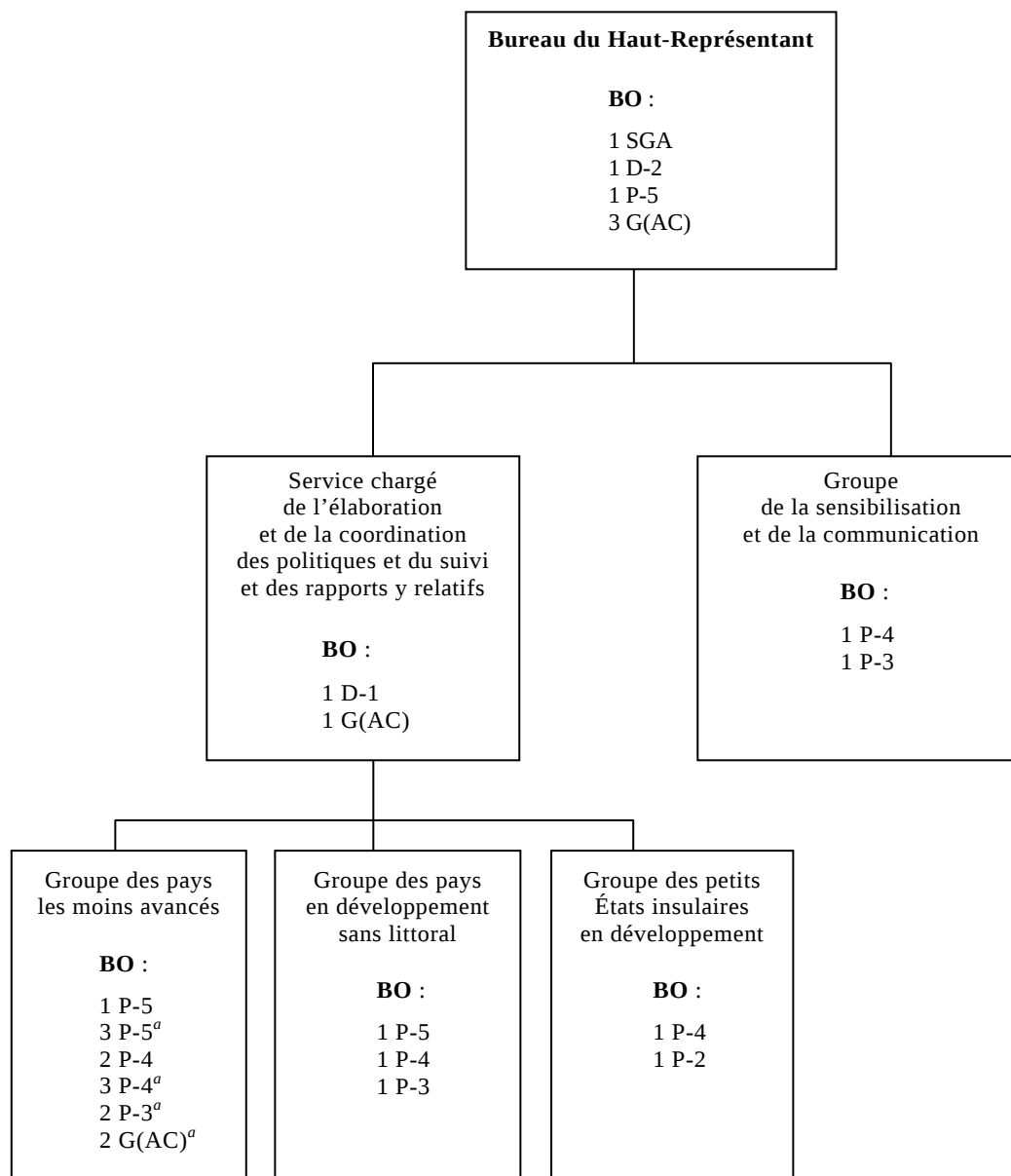
Tableau 10.14 **Ressources nécessaires : sous-programmes 1 à 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	4 093,8	5 892,2	12	22
Autres objets de dépense	942,2	1 434,7	–	–
Total partiel	5 036,0	7 326,9	12	22
B. Ressources extrabudgétaires	2 716,7	7 183,0	–	–
Total	7 752,7	14 509,9	12	22

- 10.45 Le montant de 7 326 900 dollars comprend : a) 5 892 200 dollars pour couvrir le maintien de 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] et la création proposée de 10 postes [3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]; et b) 1 434 700 dollars pour couvrir les autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels. L'augmentation des crédits demandés au titre des postes (1 798 400 dollars) tient à la création proposée de 10 postes au titre du sous-programme 1 afin de renforcer la capacité du Bureau du Haut-Représentant de mettre en œuvre son programme de travail élargi pour le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément à la résolution 67/220. Ces postes comprennent 2 postes d'économiste hors classe (P-5), 1 poste d'administrateur de programmes [(hors classe), P-5], 2 postes d'administrateur de programmes (P-4), 1 poste d'économiste (P-4), 1 poste d'économiste (P-3), 1 poste de spécialiste de la sensibilisation et de la communication (P-3) et 2 postes d'assistant administratif [Services généraux (Autres classes)].
- 10.46 L'augmentation de 492 500 dollars au titre des autres objets de dépense tient aux dépenses non renouvelables au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des consultants et des services contractuels à l'occasion de la conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui se tiendra en 2014, conformément à la résolution 67/222 (316 200 dollars) et de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra également en 2014, conformément à la résolution 67/207 (206 400 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par la réduction de 30 100 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), conformément à la résolution 67/248.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Création.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/64/7)

Le Comité consultatif souhaite qu'un exposé détaillé de la nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs du Bureau du Haut-Représentant figure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (par. IV.24).

Suite à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mai 2011, le Bureau a envisagé de mettre en place une nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, décrite aux paragraphes 10.19 à 10.23 du présent document.

Bureau des services de contrôle interne

(A/65/266)

Chacun des programmes sur lesquels porte l'évaluation thématique de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devrait s'engager plus fermement en faveur de la transversalisation et privilégier plus les résultats en s'assurant qu'ils ont mis au point et publié un plan d'action de la transversalisation au niveau du programme qui soit en prise sur son cadre stratégique et comprenne les résultats souhaités et des indicateurs pour chaque sous-programme (recommandation 2).

Le Bureau a organisé, à l'intention de son personnel, le 2 décembre 2011, un séminaire sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, financé par le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui a fourni le local et les services du consultant qui a animé la session de formation. Lors du séminaire, les membres du personnel ont recensé les activités que chaque sous-programme pourrait mettre en place afin de transversaliser la problématique hommes-femmes dans son programme de travail lors du prochain exercice biennal (2012-2013) et le Bureau a énoncé un plan d'action actuellement mis en œuvre. Le Bureau a également élaboré un guide destiné à aider son personnel à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans son travail quotidien.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6 (Sect. 10), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
10.24 b) iii)	<i>World Statistics Pocketbook: Least Developed Countries</i>	1	Les statistiques concernant les pays les moins avancés sont à présent rapidement mises en ligne par divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations et figurent en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.
10.27 b) ii)	<i>World Statistics Pocketbook: Landlocked Developing Countries</i>	1	Des statistiques pertinentes et actualisées concernant les pays en développement sans littoral figurent en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.
10.30 b) ii)	<i>World Statistics Pocketbook: Small Island Developing States</i>	1	Des statistiques pertinentes et actualisées concernant les pays en développement sans littoral figurent en annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.
Total		3	